



Procès-verbal de la réunion du CM du 07 novembre 2024

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoir	Votants
12	10	1	11

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 novembre à 20h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick BAUDY, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Patrick Baudy - Mme Soizic Strouble – M. André Chevalier - Mme Clarisse Frangeul - Mme Sylvie Morisseau – M. Joël Robert – M. Philippe Dardy- Mme Cécile Trotel – M. Yves Sorin - M. Kenny Mesnil

Absent : M. Damien Guillas – Mme Anne Patault

Pouvoirs : Damien Guillas à Patrick Baudy

Secrétaire de séance : Soizic Strouble

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'accord pour retirer un point de l'ordre du jour et d'en rajouter deux :

- Retrait de la délibération sur le linéaire de la voirie communale 2024 (informations manquantes ou insuffisantes pour pouvoir délibérer)
- Ajout d'une délibération sur le prix de l'encart publicitaire de la gazette
- Annulation de la D2024-065 concernant la clôture du budget du lotissement

Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Affaires scolaires - Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées du RPI St Melaine pour l'année scolaire 2024/2025

Le coût moyen départemental par élève des écoles publiques pour l'année scolaire 2024/2025 est de 476 € pour un élémentaire et 1 523 € pour un maternelle;

Vu la liste des élèves domiciliés dans la commune et scolarisés au sein du RPI St Melaine fourni par Mme la Directrice du RPI pour l'année scolaire 2024/2025 ;

Élèves domiciliés à Renac : **46**

Élèves en maternelle 17 x 1 523 € = 25 891 €

Élèves en élémentaire 29 x 476 € = 13 804 €

} TOTAL : 39 695 €

Répartition des élèves de RENAC dans le RPI

	Nombre de maternelles	Nombre d'élémentaires	Total élèves	Montant de la participation 2024/2025
Renac	10	11	21	20 466 €
Saint-Just	4	12	16	11 804 €
La Chapelle	3	6	9	7 425 €
Total	17	29	46	39 695 €

Demande de participation classe ULIS 2023/2024- Ecole Saint-Michel à Redon

L'école de Renac ne dispose pas d'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) destinée à accueillir les élèves en situation de handicap scolaire. Un enfant domicilié à Renac a été inscrit en ULIS à l'école Saint-Michel de Redon pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Chef d'établissement de l'école Saint Michel de Redon demande au Conseil municipal de bien vouloir participer financièrement à la scolarisation de cet enfant sans préciser le montant demandé.

Pour information le coût moyen départemental versé pour un élève de primaire pour l'année scolaire 2023/2024 est de 424 €.

Le coût de fonctionnement des écoles publiques de Redon pour un enfant du primaire pour l'année scolaire 2023/2024 est de 546.90 €

Le Conseil municipal accorde d'une subvention d'un montant de 424 € à l'école Saint Michel de Redon, pour la participation aux frais de fonctionnement 2023/2024 pour un élève domicilié à Renac et scolarisé en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Personnel communal – prime annuelle 2024

Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à voter le montant de la prime annuelle accordée au personnel communal (titulaires et non titulaires de droit public)

Le Conseil municipal décide une augmentation de 2 % par rapport à l'année 2023,

Soit 266.25 € + 2 % = 271.57 € pour un agent à temps complet

La prime annuelle est calculée au prorata du temps du travail et du temps de présence dans l'année pour les agents en poste.

Redon Agglomération : Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine de Redon année scolaire 2024/2025

Considérant que Redon Agglomération a la compétence liée aux équipements sportifs et qu'à ce titre, elle accueille les élèves de l'école de Renac à la piscine Sports Loisirs de Redon et qu'elle organise le transport scolaire de ces élèves entre la commune et l'établissement d'accueil ;

Le Conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à signer la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine intercommunale de Redon pour l'année scolaire 2024/2025 avec Redon Agglomération.

- Décide que les frais de transport scolaire des élèves de l'école de Renac vers la piscine Sports Loisirs de Redon seront remboursés par l'établissement scolaire puisque la prise en charge de ces coûts est incluse dans le coût moyen départemental servant au calcul de la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées.

Maison Madeleine – Avenants

Le Conseil municipal valide les avenants suivants :

Avenant n° 4 – Lot 6 - Cloison/ isolation de l'entreprise Legal Shreiner

Pour un montant de : 1 014 €

- Marché initial : 27 574.00 € HT
- Nouveau montant du marché + Avenants n° 1-2-3-4: **30 362.30 € HT soit 36 434.76 € TTC**

Avenant n° 1 – Lot 9 – revêtements de sol /carrelage– Entreprise Frangeul

Pour un montant de : - 6 414.88 € HT

Avenant n° 2 – Lot 9 – revêtements de sol / carrelage– Entreprise Frangeul

Pour un montant de 3 279.45 € HT

Avenant n° 3 – Lot 9 – revêtements de sol / carrelage– Entreprise Frangeul

Pour un montant de – 3 222.14 € HT

- Marché initial : 17 276.76 € HT
- Nouveau montant de marché après avenants 1-2-3 : **10 919.19 € HT soit 13 103.03 € TTC**

Admission en non valeur

Le Conseil municipal admet en non-valeur un titre de 2019 d'un montant de 154.52 € correspondant à des ouvrages (livres, DVD) empruntés à la médiathèque et non restitués.

Subventions communales : Demande des jeunes agriculteurs Sud 35 pour le défilé du 14 décembre

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 150 € à l'association des jeunes agriculteurs du Sud 35 dans le cadre du défilé du 14 décembre passant par le bourg de Renac

Repas des Aînés – Prix du repas

Traditionnellement, la Commune offre un repas à ses aînés âgés de 70 ans et plus. Le Conseil municipal décide de demander le coût du repas facturé à la commune aux personnes accompagnantes n'ayant pas atteint les 70 ans dans l'année ou n'étant pas domiciliées sur la commune.

Extension du cimetière : validation du plan de composition

Le Conseil municipal valide le plan de composition du projet d'extension du cimetière remis par le cabinet Quarta et autorise le dépôt du permis d'aménager.

Prix de l'encart publicitaire dans la Gazette Renacoise

Par délibération 2023-094, le Conseil municipal avait fixé le tarif de l'encart publicitaire pour la gazette municipale 2024 à 30 €. Le Conseil municipal décide de maintenir ce tarif pour les prochaines éditions.

Annulation de la délibération de clôture du Lotissement

Par délibération 2024-065, le Conseil municipal avait acté la clôture du budget Lotissement des Chaffauds au 31/12/2024. Or cette décision n'est pas justifiée car il s'agit de la continuité du même lotissement par la poursuite d'une nouvelle tranche. Cette clôture n'a donc pas lieu d'être.

Le Conseil municipal décide d'annuler la D2024-065 et de ne pas procéder à la clôture du budget lotissement

Maison Madeleine – Avenants complémentaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que certains font l'objet d'un avenant complémentaire pour les travaux de réhabilitation de la Maison Madeleine.

Avenant n° 5 – Lot 6 - Cloison/ isolation de l'entreprise Legal Shreiner

Pour un montant de : 620 € HT

- Marché initial : 27 574.00 € HT
- Nouveau montant du marché + Avenants n° 1-2-3-4-5: **30 362.30 € HT soit 36 434.76 € TTC**

Avenant n° 6 – Lot 5 – Menuiseries bois int & ext– Février Bâtiments

Pour un montant de : 6 195.56 € HT

-Marché initial : 50 781.80 € HT

-Nouveau montant de marché après avenants 1-2-3-4-5-6 : **62 273.69 € HT soit 74 728.43 € TTC**

Informations diverses

Points sur les travaux en cours :

- Modernisation voirie terminée
- Maison Madeleine : réception des travaux le 26 novembre
- Traçage peinture au sol cheminement piétonnier en cours

Points sur les actions en cours :

- Repas des Aînés : Très bien malgré un manque de participation
- Argent de poche : 4 jeunes ont participé pendant les vacances d'automne- Positif
- Mutualité Séniors en partenariat avec Sainte Marie. Mise en place des services civiques en janvier/février 2025
- Gazette de janvier en cours de réalisation

Le Maire
Patrick BAUDY

